

Il y eut une assemblée tenue à Saint-Trivier le 19 décembre 1468; Antoine de Talaru, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourbon, Antoine de la Fin, écuyer, seigneur de Beauvoir, son maître d'hôtel et Pierre Bertrand, conseiller et auditeur de ses comptes, y furent de sa part; et pour Philippe de Savoie, comte de Bresse, Hugonin de Chandée, bailli et gouverneur de Bresse, Jean Clapet, président de son conseil et Jacques de Chaland, seigneur du Saix et de Retourtour; mais les députés ne purent convenir d'aucune chose.

Dans une assemblée tenue à Mâcon, en 1469, les officiers du souverain de Dombes et du duc de Savoie convinrent que les foires de Châtillon, qui se tenaient le même jour que celles de Saint-Trivier, seraient changées, pour ne pas interrompre la liberté du trafic.

En 1472, Jean de la Teyssonnière fut inhumé dans l'église de Saint-Trivier.

Un homme s'étant noyé, en 1479 ou 1480, dans l'étang de Gouille, entre Villeneuve et Saint-Trivier, il y eut un procès entre le procureur du souverain de Dombes et Claude, seigneur de Saint-Trivier et Branges. Le procureur du prince prétendait que l'étang était dans les limites de la châtellenie de Villeneuve, et le seigneur qu'il était dans l'étendue de sa châtellenie et baronnie de Saint-Trivier, qu'il soutint être limitée de tout temps et ancienneté et qu'elle s'étendait du côté de Villeneuve jusqu'au bief de l'étang de Buchaille, en tirant droit à la fontaine de cet étang de Buchaille, et de cette fontaine au treuve de la Boigne ou Bongné de Villieu, et de ce carrefour sous les fourches patibulaires de M. le palatin de Dio, et de là sous la chaussée de Pradolin, tirant droit au pont appelé de Moignans, et de ce pont à l'orme de Chantheins, et de cet orme à la planche Cospa, et de cette planche à la Boine de l'hôpital. Le seigneur de Saint-Trivier soutenait d'avoir fait exercer toute justice dans l'étendue de ces confins qui comprenaient l'étang de Gouille. Le